

### Article 21 du Règlement

Il y a un an à peine, des milliers de propriétaires canadiens ont dû renégocier leur hypothèque à des taux d'environ 20 p. 100. Maintenant, ils sont obligés de rembourser leur hypothèque à ces taux d'intérêt record sans pouvoir la renégocier aux taux actuels plus avantageux, à moins de payer des pénalités exorbitantes qui peuvent représenter jusqu'à \$7,000 ou \$10,000. Ces pénalités sont scandaleuses. En réalité, les banques rançonnent ces propriétaires en leur imposant des taux d'intérêt élevés, même s'ils ont baissé depuis. Les banques ne devraient pas être autorisées à employer des méthodes aussi draconiennes.

J'exorte le ministre des Finances (M. Lalonde) à tâcher par tous les moyens d'obliger les banques et les sociétés fiduciaires à modifier leur politique à l'égard de la renégociation des hypothèques, afin que tous les propriétaires canadiens puissent profiter de la baisse des taux hypothécaires.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

#### L'INCIDENCE DES MÉTHODES DE COMMERCIALISATION DU BŒUF SUR LES AGRICULTEURS

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Madame le Président, depuis des années, de nombreuses études sur la commercialisation du bœuf ont révélé une foule de problèmes et je veux en énumérer quelques-uns maintenant. Tout d'abord, les ventes directes aux salaisons ont réduit les offres par concurrence. En deuxième lieu, des écarts de prix pour du bétail de valeur égale vendu par les éleveurs sur le même marché. Troisièmement, les salaisons et les magasins à succursales exercent de plus en plus de pouvoir sur le marché. Quatrièmement, le système de classement pour les animaux de boucherie n'est pas entièrement compatible avec les exigences de la vente au détail multipliant ainsi les écarts de prix. Cinquièmement, on ne peut identifier le classement au niveau du détail. Sixièmement, les renseignements fournis au sujet du marché sont souvent insuffisants, inexacts et fragmentaires. Il semble que les agriculteurs n'aient guère de poids en matière de commercialisation.

Les consommateurs continuent à acheter du bœuf à des prix plus que raisonnables aux dépens des agriculteurs. Quand le prix des grains de provende est peu élevé, le céréaliculteur supporte le fardeau. Quand les prix des grains de provende sont élevés, les naisseurs assument le fardeau.

Les éleveurs ne sont pas suffisamment puissants sur le marché pour négocier avec d'autres secteurs économiques ce qui les laisse au bas de l'échelle. Ces éleveurs doivent s'organiser s'ils veulent échapper à la faillite et survivre.

L'établissement d'un office national de commercialisation du bœuf aiderait grandement à stabiliser l'industrie tout en assurant des profits raisonnables aux éleveurs et des prix soutenus aux consommateurs. Il est à espérer qu'on en établira un sous peu.

• (1110)

### LES CHEMINS DE FER

#### LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—ON PROPOSE DES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT AU PLAN DE MODIFICATION DU MINISTRE

**M. Bill Yurko (Edmonton-Est):** Madame le Président, le plan Pepin pour modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est truffé d'inconvénients. Un tel plan ébranlerait et minerait le secteur agricole de l'ouest du Canada, le secteur vital de cette région. Le plan Pepin doit être révisé.

Une solution viable devrait comporter la politique suivante, qui reflète les promesses faites à la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest. D'abord, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait pouvoir augmenter chaque année en fonction du taux d'inflation annuel. Ensuite, pour compenser l'indexation sur le taux d'inflation, le gouvernement fédéral devrait déposer chaque année 250 millions de dollars dans un fonds en fiducie non imposable des agriculteurs de l'Ouest qui serait géré par un conseil d'administration réunissant des représentants de diverses catégories de denrées agricoles produites dans l'Ouest. Ce fonds du patrimoine des agriculteurs permettrait d'aider ces derniers les années où le mauvais temps ou les bas prix des céréales nuiraient à leurs profits. Il servirait aussi à entretenir les embranchements du réseau, les élévateurs régionaux, et le reste.

Enfin, une collaboration fédérale-provinciale plus étendue est absolument essentielle. Le gouvernement fédéral devrait organiser des discussions en profondeur et collaborer avec les gouvernements provinciaux de l'Ouest en vue de moderniser et de rénover le réseau de transport des céréales de l'Ouest.

Il y aurait lieu de négocier des accords de participation aux frais d'exploitation avec les gouvernements provinciaux. Certains de ceux-ci ont déjà investi de vastes sommes dans l'achat de wagons-marchandises et autres installations.

**Mme le Président:** A l'ordre.

\* \* \*

### L'INDUSTRIE

#### L'INCIDENCE DE LA LOI SUR LES BREVETS SUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

**M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest):** Madame le Président, dans les années 1960, le gouvernement fédéral, conscient que le prix des médicaments était plus élevé au Canada que dans d'autres pays, a tenté de corriger cette situation. Il a donc modifié la loi sur les brevets en 1969 de façon que les exigences en matière de licence s'appliquent également aux inventions ou aux médicaments importés.

Cette nouvelle disposition bien qu'ayant pour objectif de réduire le prix des médicaments et d'augmenter la concurrence, a causé une diminution de la croissance réelle de la recherche et du développement de même que du taux de croissance de la fabrication, de l'investissement et de l'emploi dans l'industrie pharmaceutique et les secteurs connexes au Canada.

Les adoucissements fiscaux offerts au Canada de même que l'excellent programme d'assurance-maladie devraient normalement favoriser l'expansion de l'industrie pharmaceutique, mais la modification apportée en 1969 à la loi sur les brevets a créé un climat peu propice à l'investissement dans le domaine pharmaceutique.